CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS DE DOTATION

TITRE DU FONDS DE DOTATION

Bourse d'action humanitaire de l'Association des étudiant(e)s en sciences

INTRODUCTION

Le fonds de l'Association des étudiant(e)s en sciences a été créé en 2003 par l'Association des étudiant(e)s en sciences (AES), à la suite des résultats du référendum de 2002 mené lorsque le professeur Christian Detellier était doyen de la Faculté des sciences. Les bourses sont destinées aux étudiantes et étudiants du premier cycle de la Faculté des sciences. Le fonds pour la Bourse d'action humanitaire de l'Association des étudiant(e)s en sciences est devenu un fonds doté en 2010.

OBJECTIF DU FONDS

Attribuer une bourse à des étudiantes et étudiants du premier cycle de la Faculté des sciences qui font preuve d'altruisme en aidant à améliorer une communauté quelconque et le monde.

DÉTAILS DE LA BOURSE

Admissibilité

La personne candidate doit:
1. être citoyenne canadienne, résident permanente, personne à statut protégé/réfugié ou étudiante internationale;

2. être inscrite à temps plein dans un programme de premier cycle à la Faculté des sciences de l'Université d'Ottawa;
3. être inscrite au prochain trimestre d'automne;
4. faire preuve d'altruisme en aidant à améliorer une communauté quelconque; et
5. posséder un bon rendement scolaire.

Valeur de la bourse: Variable

Nombre de bourses: Variable

Fréquence d'attribution: Annuelle

Programme ou cycle d'études: Premier cycle

Responsable des demandes: Service de l'aide financière et des bourses

Échéance des demandes: 1er mai

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible au https://bourses.uottawa.ca/, et doit comprendre :

1. le Curriculum vitae sur Bourses en ligne;
2. une copie non-officielle du relevé de notes de la personne candidate;
3. une lettre de la personne candidate (max. 500 mots) détaillant ses contributions à l'amélioration de sa communauté; et

4. des références appuyant les exemples donnés par la personne candidate.

- FIN DE LA SECTION PROMOTIONNELLE - - - - - - - - - - - - - - - - -